

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR CITOYEN UE/EEE(1)/SUISSE OU MEMBRE DE FAMILLE D'UN CITOYEN UE/EEE(1)/SUISSE

Accès au droit de séjour permanent : liste des documents justificatifs de droit au séjour durant les 5 années précédentes à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité. Si les documents ne sont pas en français et en cas de difficulté de compréhension, une traduction pourra vous être demandée. Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

DROIT AU SÉJOUR PENDANT CINQ ANS

Veillez joindre pour chacune des 5 années un document permettant de justifier votre droit de séjour ou celui de votre accueillant. Les justificatifs correspondant à chaque situation (salarié, non-salarié, cessation d'activité professionnelle, étudiant, retraité ou inactif) sont détaillés ci-après.

SALARIÉ(E) EN ACTIVITÉ

- Tout document permettant de justifier d'une activité professionnelle salariée :**
- Bulletins de salaires
 - ou un contrat de travail et un bulletin de salaire s'y rapportant

PROFESSION LIBÉRALE, TRAVAILLEUR INDÉPENDANT, COMMERÇANT, INDUSTRIEL OU ARTISAN :

Veillez joindre les justificatifs relatifs à l'exercice régulier, effectif et durable de l'activité, selon la nature de celle-ci :

- Immatriculation aux registres légaux (registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers**
- Affiliation à des organismes professionnels et à des organismes de sécurité sociale**
- Souscription d'assurances**
- Procès-verbal de nomination**
- Bail professionnel**
- Factures d'achat de matériels**
- Contrats de ventes, contrats de prestations**
- Formulaire de déclaration de chiffre d'affaires**
- Livre des recettes et des achats**

CESSATION D'ACTIVITÉ APRÈS AVOIR EXERCÉ UNE PROFESSION SALARIÉE OU NON SALARIÉE EN FRANCE :

- Incapacité de travail :**
- Un certificat d'incapacité permanente ou provisoire de travail ;
 - Un document prouvant que vous avez exercé une activité professionnelle en France avant d'être déclaré en incapacité de travail ou un document attestant d'une rente de sécurité sociale
- Chômage :**
- Une attestation de fin d'activité ou une lettre de licenciement ;
 - Une attestation d'inscription à Pôle Emploi (incluant la durée d'occupation de l'emploi qui a pris fin)

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR CITOYEN UE/EEE(1)/SUISSE OU MEMBRE DE FAMILLE D'UN CITOYEN UE/EEE(1)/SUISSE

Accès au droit de séjour permanent : liste des documents justificatifs de droit au séjour durant les 5 années précédentes à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité. Si les documents ne sont pas en français et en cas de difficulté de compréhension, une traduction pourra vous être demandée. Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

DROIT AU SÉJOUR PENDANT CINQ ANS

CESSATION D'ACTIVITÉ APRÈS AVOIR EXERCÉ UNE PROFESSION SALARIÉE OU NON SALARIÉE EN FRANCE :

Formation professionnelle :

- Une attestation de suivi de stage ;
- Un document prouvant que vous avez exercé une activité professionnelle en France ;
- En cas de stage n'étant pas en lien avec l'activité professionnelle antérieure : une attestation de fin involontaire d'activité ou une lettre de licenciement.

ÉTUDIANT :

Justificatif du statut d'étudiant

Veillez joindre un des justificatifs suivants :

- Une attestation d'inscription auprès d'un établissement d'enseignement supérieur
- Une carte d'étudiant

Justificatif de souscription à l'assurance maladie

Veillez joindre un document justifiant la souscription à une assurance maladie pendant toute la durée du séjour en France et couvrant les prestations prévues aux articles L. 160-8, L. 160-9 et L. 321-1 du code de la sécurité sociale (prise en charge des dépenses liées à la maladie, à l'hospitalisation et à la maternité, etc.)

Justificatifs de ressources suffisantes

Veillez joindre un document par an permettant de justifier de ressources suffisantes : par exemple, une attestation de solde bancaire ou un relevé de compte, etc.

RETRAITÉ OU INACTIF :

Justificatifs de ressources suffisantes

Veillez joindre un ou plusieurs documents permettant de justifier de ressources suffisantes. Le montant forfaitaire du revenu de solidarité active (RSA) correspondant à votre situation familiale doit être atteint.

Justificatif de souscription à l'assurance maladie

Veillez joindre un document justifiant la souscription à une assurance maladie pendant toute la durée du séjour en France et couvrant les prestations prévues aux articles L. 160-8, L. 160-9 et L. 321-1 du code de la sécurité sociale (prise en charge des dépenses liées à la maladie, à l'hospitalisation et à la maternité, etc.)